

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° II-3370

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Éliisa Martin, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

| |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|-----------------------------------------------|------------|------------|
| Inclusion sociale et protection des personnes | 40 000 000 | 0 |
| Handicap et dépendance | 0 | 40 000 000 |
| Égalité entre les femmes et les hommes | 0 | 0 |
| TOTAUX | 40 000 000 | 40 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire La France Insoumise exige le renforcement immédiat des crédits consacrés à l'aide alimentaire. Face à la crise sociale, il ne s'agit plus d'un choix budgétaire, mais d'une urgence humaine.

En dix ans, le recours aux banques alimentaires a explosé : de 820 000 personnes en 2011, nous sommes passés à 2,4 millions en 2022. Et cette réalité ne cesse de s'aggraver. Les épiceries solidaires tirent la sonnette d'alarme, leurs files s'allongent, et les visages changent : les travailleurs pauvres sont désormais 23 % des bénéficiaires, les retraités 13,5 %. Dans le sixième pays le plus riche du monde, il faut désormais travailler pour avoir faim.

Pourtant, la France s'est engagée, dans le cadre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à garantir le droit fondamental à l'alimentation. Ce droit n'est pas une faveur, c'est une obligation.

La création du fonds Mieux Manger pour Tous ne saurait masquer la casse silencieuse des dispositifs existants ni justifier la baisse brutale des moyens accordés à l'aide alimentaire généraliste. Sur le terrain, les associations alertent : dès le mois de mai, les DREETS et DDETS ont prévenu d'importantes coupes budgétaires, notamment sur les crédits dits de « renfort » et sur les aides destinées aux étudiants. Ces réductions, confirmées par la DGCS, s'expliquent par le non-renouvellement des crédits exceptionnels votés ces dernières années pour répondre à la montée des besoins. Résultat : dans plusieurs régions, les coupes sont vertigineuses. En Centre-Val de Loire, les crédits chutent de 300 000 à 75 000 euros. Dans les Pyrénées-Atlantiques, c'est -81 %. À l'échelle du pays, ce sont 40 millions d'euros de soutien qui disparaissent, laissant sur le carreau les plus précaires et ceux qui les accompagnent. Les acteurs associatifs sont unanimes : ces choix auront des conséquences directes et dramatiques.

Nous proposons donc de rétablir ces 40 millions d'euros au sein du programme 304, afin de compenser les crédits sabrés en 2024. Ce renforcement est vital pour garantir la continuité des dispositifs, soutenir les associations de terrain et préserver le droit fondamental à l'alimentation.

Le présent amendement vise donc à abonder l'action 14 « Aide alimentaire » du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » de 40 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. La diminution des crédits dévolus au programme « Handicap et dépendance » est purement formelle pour satisfaire aux contraintes de l'article 40. Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.